

Belgium-Tournai: Construction work for buildings relating to leisure, sports, culture, lodging and restaurants

OJ S 57/2015 21/03/2015

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Agence intercommunale de développement IDETA

Postal address: Quai Saint-Brice n° 35

Town: Tournai

Postal code: 7500

Country: Belgium

Contact person: Assistant à la maîtrise de l'ouvrage

For the attention of: Stéphane di Felice

E-mail: stephane.difelice@cfwb.be

Telephone: +32 24132120

Fax: +32 24133192

Additional information can be obtained from:

Official name: Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Direction générale des infrastructures, D.I.A.S.S.A.J.

Postal address: Boulevard Léopold II n°44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

For the attention of: Hassan Zrigou

E-mail: hassan.zrigou@cfwb.be

Telephone: +32 24133018

Fax: +32 24133192

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: AM AgwA - Artgineering

Postal address: Rue des Palais n°153

Town: Bruxelles

Postal code: 1030

Country: Belgium

For the attention of: Benoît Burquel

E-mail: bburquel@agwa.be

Telephone: +32 22444430

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Direction générale des infrastructures, D.I.A.S.S.A.J.

Postal address: Boulevard Léopold II n°44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

For the attention of: Stéphane Di Felice

E-mail: stephane.difelice@cfwb.be

Telephone: +32 24132120

Fax: +32 24133192

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

Other: Gestion d'immeubles

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Construction du complexe d'accueil au Centre sportif le Grand Large.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Péronnes-lez-Antoing 7640 - avenue du Lac, n°56.

NUTS code BE327 Arr. Tournai

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché de travaux comprend les matériels, les matériaux et les produits ainsi que les transports, la main d'oeuvre, les frais, les mesures, les charges et les moyens d'exécution quelconques nécessaires à la réalisation parfaite, complète et conforme aux règles de l'art ainsi qu'à la destination de l'ensemble des ouvrages, des travaux de démolitions - d'abords, d'architecture, de stabilité, de réseaux extérieurs, d'HVAC, de sanitaires, d'électricité et d'équipements de cuisines relatifs à la construction du complexe d'accueil, comprenant: l'adaptation des installations techniques (afin de poursuivre le maximum d'activités au Centre sportif pendant l'exécution du marché), la démolition des chalets delta et d'une partie du R.T. G. Centre nautique (c.-à-d. la démolition du local des moniteurs et la réalisation d'une paroi étanche), la rénovation des internats, la construction de l'administration, du foyer, du restaurant, du ponton entre le Grand Large et l'Avenue du Lac ainsi que l'aménagement des abords immédiats du complexe d'accueil au Centre sportif le Grand Large sis Péronnes-lez-Antoing 7640 - avenue du Lac, n°56.

II.1.6. CPV code(s)

45212000 Construction work for buildings relating to leisure, sports, culture, lodging and restaurants

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant du cautionnement est fixé à cinq pour cent (5 %) du montant de travaux initial du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: L'article 61, § 1er de l'arrêté royal du 15.7.2011 est applicable de plein droit à la présente procédure.

Ainsi, doit être exclu du marché le Candidat ou le Soumissionnaire, selon le cas, qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal;
- corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal;
- fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Les Candidats ou les Soumissionnaires, selon le cas, sont donc invités à joindre à leur candidature ou leur offre, selon le cas, un extrait de casier judiciaire attestant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations susmentionnées.

Par ailleurs, par le seul fait de déposer une offre, le Candidat ou le Soumissionnaire, selon le cas, atteste ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, § 2 de l'arrêté royal du 15.7.2011. Le Candidat ou le Soumissionnaire, selon le cas, atteste donc:

- être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Pour être en règle, le Candidat ou le Soumissionnaire, selon le cas, doit avoir transmis à l'Office national de Sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y

compris celles relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des candidatures ou des offres, selon le cas, et n'a pas, pour ces déclarations, une dette en cotisations supérieure à 3 000 EUR, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3 000 EUR, le Candidat ou le Soumissionnaire, selon le cas, sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à la fin de l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des candidatures ou des offres, selon le cas, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi du 15.6.2006 ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi précitée, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations;

- être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi. Est en règle, le Candidat ou le Soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3.000 euros, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette fiscale est supérieure à 3 000 EUR, le Candidat ou le Soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi du 15.6.2006, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales.

- ne pas être en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

- ne pas avoir fait aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

- ne pas s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations dans le cadre de la présente procédure.

Conformément au prescrit de l'article 60, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011, le Pouvoir adjudicateur vérifiera, néanmoins, avant d'attribuer le marché, la situation des Candidats ou du Soumissionnaire qui a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, selon le cas, soit directement en consultant les bases de données du Fédéral ou l'application Digiflow, soit, quand cette vérification préalable ne peut s'effectuer, en demandant aux Candidats ou au Soumissionnaire, selon le cas, de lui communiquer les attestations requises par la réglementation.

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le Soumissionnaire doit fournir au Pouvoir adjudicateur:

Le nom, la qualification professionnelle et les années d'expérience (minimum 3 années) du responsable de l'équipe qui sera chargée de l'exécution du marché (en précisant si ces années d'expérience ont été acquises à l'intérieur de la société Soumissionnaire ou dans une

autre société);

La preuve de la réalisation, au cours des cinq dernières années calculées depuis la date du dépôt de la candidature, de 2 ouvrages de 5 100 000 EUR HT TVA ou 3 de 3 400 000 EUR HT TVA similaires (autrement dit: présentant un même degré de complexité) à ceux faisant l'objet du marché. Cette exigence s'entend d'ouvrages ayant fait l'objet d'une réception provisoire complète à la date précitée et accompagnés d'une attestation de bonne exécution signée par le Maître de l'ouvrage concerné. Lorsque les ouvrages invoqués ont été exécutés en association momentanée ou en sous-traitance, les renseignements relatifs à la part effectivement réalisée par le soumissionnaire sont indiqués. Les montants ci-dessus concernent cette part effectivement réalisée par le partenaire. Ces références sont fournies pour démontrer la capacité des soumissionnaires à réaliser des travaux similaires à ceux du présent marché.

La copie certifiée conforme de l'agrément de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de démolition ou d'enlèvement d'amiante octroyée par le Service Public Fédéral Emploi Travail et Concertation Sociale en application de l'arrêté royal du 28 mars 2007 relatif à l'agrément des entreprises et des employeurs qui effectuent des travaux de démolition et d'enlèvement au cours desquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées.

Les attestations certifiant que le personnel de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de démolition ou d'enlèvement d'amiante qui opérera sur chantier aura suivi une formation spécifique de base de 32 heures ainsi que des recyclages annuels d'une durée minimale de 8 heures.

En vertu de l'article 3, §1er de la loi du 20.3.1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux, le marché ne peut être attribué qu'à des personnes qui, soit sont agréées à cet effet, soit ont fourni la preuve qu'elles remplissent les conditions fixées par ou en vertu de ladite loi pour être agréées.

Pour l'attribution du marché, l'agrément minimale requise est la suivante:

Catégorie D: entreprise générale de bâtiment, classe 8 minimum.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DIASSAJ-1223-2014-01780

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 8.5.2015 - 15:00

Payable documents: yes

Price: 495,00 EUR

Terms and method of payment: Le cahier spécial des charges peut être obtenu au prix de 495 EUR TVAC en version papier ou gratuitement en version digitale auprès de l'A.M. AgwA - Artgineering, ayant son siège à Bruxelles 1030 - Rue des Palais, n°153 (tél. +32 22444430).

Le dossier pourra être retiré, sur rendez-vous auprès de celle-ci, sur la présentation de la preuve de paiement (par virement au de compte n° BE84 0016 1574 4659 au nom de AgwA scrl, avec la communication suivante: Achat du dossier de soumission relatif à la construction du complexe d'accueil au Centre sportif le Grand Large - Nom de la Société) ou par tout autre moyen préalablement convenu.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.5.2015 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 29.5.2015 - 11:00

Place:

dans la salle Victor Horta (local 5E537) au 5e étage du Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Direction générale des infrastructures, D.I.A.S.S.A.J., Bruxelles 1080 - Boulevard Léopold II, n°44.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00707189/2015000489

L'Offre est établie en 3 exemplaires papier. L'un des exemplaires portera la mention ORIGINAL et les autres la mention COPIE. En cas de contradiction entre les exemplaires, celui réputé original fait foi.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science n°33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postal code: 1040

Country: Belgium

Body responsible for mediation procedures

Official name: Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Direction générale des infrastructures, D.I.A.S.S.A.J.

Postal address: Boulevard Léopold II n°44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

E-mail: alexis.simon@cfwb.be

Telephone: +32 24133872

Fax: +32 24133192

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.3.2015